Syane
ÉNERGIES & NUMÉRIQUE

La fibre optique *POUR TOUS* en Haute-Savoie !



Tout savoir sur la fibre optique
fibre.syane.fr

Réseau public exploité par
altitude infra

LES ÉTAPES DE DÉPLOIEMENT **de la fibre optique**

1 Études

Vérification des adresses, repérage des réseaux existants et tracé définitif du futur réseau fibre.

Durée prévisionnelle : 9 à 12 mois

2 Travaux

Installation des locaux techniques, déploiement de la fibre (génie civil, pose de chambres télécoms, tirage de câbles optiques).

La fibre optique est déployée en réutilisant les infrastructures existantes disponibles (souterraines et aériennes) en suivant principalement le tracé du réseau téléphonique.

Durée prévisionnelle : 9 à 18 mois

Les travaux dans les copropriétés sont réalisés indépendamment du déploiement et en parallèle par l'exploitant du réseau. Ils peuvent être effectués en amont ou en aval de l'ouverture commerciale du secteur concerné.

Durée prévisionnelle : 6 à 9 mois

3 Arrivée des opérateurs télécoms

Ouverture du réseau auprès des opérateurs, préparation des équipements dans les locaux techniques.

Durée prévisionnelle : 1 à 3 mois

4 Commercialisation du réseau auprès des usagers finaux

Après un gel commercial réglementaire de 3 mois, l'usager peut souscrire à une offre auprès d'un opérateur et demander l'installation de la fibre dans son logement (raccordement et activation de la ligne).

Délai moyen de raccordement : 1 à 2 mois

Ce délai est valable pour :
- tous les logements individuels
- les logements en copropriété déjà pré-équipés en fibre optique (colonnes montantes/rampantes réalisées par l'exploitant).

Le réseau public fibre optique de Haute-Savoie

Le Syane construit le réseau public fibre optique qui raccordera 380 000 logements et les 279 zones d'activités économiques de 268 communes.

L'aménagement de la Haute-Savoie est une priorité tant le numérique est au cœur de nombreux enjeux : développement économique, création d'emplois, attractivité touristique, transition énergétique, lutte contre la fracture numérique, maintien du dynamisme des zones rurales, qualité de vie… »

Joël Baud-Grasset, Président du Syane

Un projet ambitieux

300 M€
d'investissements

10 000 km
de réseaux

268
communes desservies sur les 279 communes de Haute-Savoie

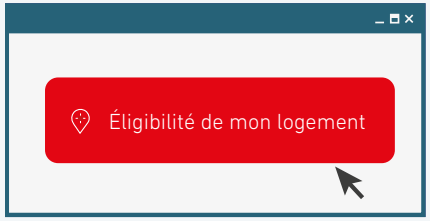
380 000
logements couverts

Le Syane ne déploie pas la fibre pour les logements (FTTH) sur les secteurs de l'ex-agglomération d'Annecy, d'Annemasse, des communes de Thonon-les-Bains et Cluses. Un opérateur privé déploie la fibre sur ces secteurs.
Onze communes sont également couvertes par d'autres initiatives publiques locales (Communautés de communes de Faucigny-Glières et de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc).

Mon logement est-il éligible à la fibre optique ?

Plusieurs étapes sont nécessaires avant que votre logement puisse être raccordé au réseau par un opérateur télécom.

1 Je consulte la carte interactive sur https://fibre.syane.fr



2 Je teste l'éligibilité de mon logement en renseignant mon adresse



3 Je visualise le déploiement prévisionnel du réseau



Oui, mon logement est éligible

La fibre est déployée dans mon secteur, je suis :

- En copropriété (immeuble/lotissement), et les travaux de pré-équipement des colonnes montantes ou rampantes ont été réalisés.
- En maison individuelle* : aucun pré-équipement n'est nécessaire.

Je souscris à un abonnement auprès d'un opérateur télécom présent sur le réseau public https://fibre.syane.fr/operateurs



Ma ligne est activée !

LES ÉTAPES DE RACCORDEMENT de mon logement

1. Je souscris à une offre commerciale auprès d'un opérateur télécom présent sur le réseau public fibre optique.
2. L'opérateur choisi prend contact avec l'exploitant et réalise le raccordement de votre logement (délai moyen de 1 à 2 mois)*.
 Le coût du raccordement est généralement pris en charge par l'opérateur.
3. Une fois le raccordement effectué, l'opérateur vous prévient et vous envoie la box.

⚠ **Votre opérateur est votre unique interlocuteur pour gérer tout type de problématique liée au raccordement. Il est le seul habilité à traiter votre dossier.**

* Sous réserve que les gaines techniques en domaine privatif ne soient pas obstruées, écrasées ou cassées.

Non, mon logement n'est pas encore éligible

La fibre n'est pas encore déployée dans mon secteur



- **En maison individuelle : aucun pré-équipement n'est nécessaire**

 Vous devez attendre le déploiement du réseau public sur votre secteur.

 Pour connaître les prévisions de déploiement, je consulte la carte interactive : https://fibre.syane.fr

- **En copropriété (immeuble/lotissement) : les espaces communs ne sont pas encore pré-équipés**

 L'exploitant du réseau contactera votre syndic pour pré-équiper votre copropriété en fonction du planning prévisionnel de déploiement de votre secteur.

- **En copropriété : les espaces communs sont pré-équipés**

 L'exploitant a pré-équipé votre copropriété en vue de son raccordement prochain. Ces travaux sont réalisés par l'exploitant indépendamment et en parallèle du déploiement du réseau principal.



La fibre est déployée dans mon secteur, mais mon logement n'est pas équipé



- En copropriété : les travaux d'équipement des colonnes montantes ou rampantes n'ont pas été réalisés.

 Je contacte mon syndic pour qu'il demande l'équipement de ma copropriété à l'exploitant du réseau

- En maison individuelle neuve ou rénovée sans ligne télécom active.

 Je suis les indications présentes sur : https://fibre.syane.fr/logement-neuf-ou-renovation.

En savoir plus : https://fibre.syane.fr/exploitant

Des questions ?

Qui dois-je contacter pour signaler un dommage sur le réseau fibre optique du Syane ?

En cas de dommage constaté sur le réseau, nous vous invitons à le signaler directement en suivant la procédure indiquée sur :
https://fibre.syane.fr/declarer-un-dommage-reseau/

Comment me préparer à l'arrivée de la fibre optique ?

Afin de gagner du temps, vous pouvez anticiper l'arrivée de la fibre optique même si les travaux n'ont pas encore commencé :

- Avoir une adresse valide composée d'un numéro et d'un nom de rue est nécessaire pour souscrire, le moment venu, à une offre fibre auprès d'un opérateur. Dans le cas où vous ne posséderiez pas d'adresse valide, renseignez-vous auprès de votre mairie qui doit certifier la Base d'Adresse Locale.
- Pour les logements situés dans des collectifs (immeuble ou lotissement de 4 logements ou +) : une convention doit être signée entre l'exploitant du réseau Altitude Infra Haute-Savoie et le syndic/gestionnaire. Plus d'information sur : **www.hautesavoie-fibre.fr/le-projet-tres-haut-debit/immeubles/**
- Pour les maisons individuelles : la fibre optique empruntera le même chemin que la ligne téléphonique. Assurez vous de fournir un passage « en bon état », c'est-à-dire pour :
 - les lignes souterraines : vérifiez que le fourreau n'est pas bouché
 - les lignes aériennes : élaguez les arbres à proximité

D'autres questions fréquentes et leurs réponses sur :
fibre.syane.fr

Qui fait quoi ?

1 Syane

- Est propriétaire du réseau
- Construit le réseau dans le cadre de marchés publics, comme maître d'ouvrage
- Remet les infrastructures à Altitude Infra Haute-Savoie pour les exploiter et les commercialiser dans le cadre d'un contrat de délégation de service public

2 altitude Infra. HAUTE SAVOIE

- Est l'exploitant du réseau
- Construit une partie du réseau
- Exploite et assure la maintenance
- Installe les équipements du réseau fibre optique
- Réalise les colonnes montantes et rampantes des copropriétés et logements collectifs
- Commercialise le réseau fibre optique auprès des opérateurs télécoms

3 OPÉRATEURS TÉLÉCOMS

- Les opérateurs présents sur le réseau proposent et vendent leurs services Très Haut Débit sous forme d'abonnements aux usagers finaux

4 USAGERS FINAUX

- Les particuliers, entreprises et établissements publics souscrivent à un abonnement auprès de l'opérateur télécom de leur choix
- L'opérateur télécom réalise le raccordement final jusqu'au logement

⚠ **Pour tout type de question l'opérateur télécom est votre unique interlocuteur.** Le Syane et Altitude Infra Haute-Savoie ne fournissent pas de service en direct aux usagers finaux. Votre opérateur est votre unique interlocuteur pour gérer tout type de problème lié au raccordement.

Avec la participation financière de :

Plan France Très Haut Débit · La Région Auvergne-Rhône-Alpes · haute savoie le Département · Syane · Les communes de Haute-Savoie

2107 route d'Annecy
74330 Poisy
www.syane.fr